



**Rapport au titre de l'article 29 de la loi
Energie Climat**

-

Exercice 2021

SOMMAIRE

Préambule

1.	Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG.....	3
2.	Information des souscripteurs	3
3.	Produits financiers relatifs aux articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019.....	4
4.	Critères ESG dans les processus d’attribution de mandats	4
5.	Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG	4
6.	Représentation Homme/Femme	4
7.	Mesures correctrices	4

Préambule

ESFIN Gestion a été agréée par l'AMF le 01/07/2010 en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP 10000026 et peut exercer les activités suivantes :

- Gestion de FIA au sens de la Directive n° 2011/61/UE (Directive AIFM – au-delà des seuils),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers au sens de la Directive n° 2014/65/UE (Directive MIF),

Ce rapport est établi conformément l'article 29 de la loi Energie Climat publié le 27/05/2021.

Au 31/12/2021, la société de gestion gère 245 M€ d'actifs à travers huit véhicules d'investissement.

1. Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG

Les valeurs socles qui guident l'action d'ESFIN Gestion sont inspirées de son histoire et de son ancrage dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

- **La Conviction**, qui anime les équipes au quotidien,
- **L'Equilibre**, garant de relations sur le long terme,
- **La Durabilité**, sociétale et environnementale.

A fin 2021, ESFIN Gestion avait lancé le processus d'élaboration de sa charte de durabilité conformément à l'article 3 du « Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR » - Sustainable Financial Disclosure Regulation) ». Cette charte de durabilité aura pour objectif de :

- Formaliser les engagements de la société de gestion relatifs aux problématiques de durabilité (environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)).
- Définir la démarche de durabilité et les pratiques à mettre œuvre par les entreprises du portefeuille.
- Définir la démarche de durabilité en interne chez Esfin Gestion.

En 2022, ESFIN Gestion mettra en application sa charte de durabilité définie et formalisée au 1^{er} semestre 2022 et la déclinerà dans ses processus d'investissement, de suivi et de désinvestissement.

ESFIN Gestion veillera, en cohérence avec ses valeurs, à la bonne application des engagements qu'elle définira dans sa charte de durabilité.

2. Information des souscripteurs

En 2021, les restitutions des grilles ESG de France Invest font partie intégrante des rapports annuels des véhicules. Au cas particulier du fonds Impact Coopératif, labellisé Impact Investing par Bpifrance, des lignes directrices RSE en matière de financement sont inscrites dans son règlement et, en complément des grilles ESG de France Invest et de Bpifrance, des points d'impact spécifiques à chaque participation sont établis au moment de l'investissement. Le suivi de leur amélioration est réalisé annuellement et formalisé dans un rapport spécifique d'impact.

Lorsqu'elle sera formalisée, la charte de durabilité politique ESG sera également disponible sur le site internet.

3. Produits financiers relatifs aux articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019

Au 31 décembre 2021, ESFIN Gestion ne gérait aucun produit financier « article 8 » ou « article 9 » au sein du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR). Toutefois, à la même date, un fonds « article 8 » et un fonds « article 9 » étaient en cours de levée.

A la même date, les véhicules gérés par la société de gestion étaient tous considérés « article 6 », à défaut de classification formelle même si certains véhicules font la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales à l'instar d'IDES Investissements.

4. Critères ESG dans les processus d'attribution de mandats

ESFIN Gestion étant une Société de Gestion de Portefeuille, la prise en compte de critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion pour les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Codes des assurances ne s'applique pas pour la structure.

5. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG

ESFIN Gestion est signataire de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest. Elle s'engage ainsi à veiller au respect des critères ESG des entreprises qu'elle accompagne.

Par ailleurs, ESFIN Gestion est signataire des PRI depuis mai 2019 et a également signé la Charte sur la Parité Femmes-Hommes de France Invest au cours du 1er trimestre 2020.

6. Représentation Homme/Femme

Fin 2021, ESFIN Gestion compte 18 personnes dont près de 40% de femmes. Un équilibre Homme/Femme, non chiffré, est systématiquement recherché lors des embauches, à compétences égales.

7. Mesures correctrices

Courant 2022, ESFIN Gestion mettra en application sa charte de durabilité définie et formalisée au 1^{er} semestre 2022 et la déclinera dans ses processus d'investissement, de suivi et de désinvestissement. De plus, au-delà du fonds « article 8 » du fonds « article 9 » (cf. §3), plusieurs véhicules gérés par ESFIN Gestion ont vocation à être classifiés « article 8 ».